



Myrtille Méricam-Bourdet et Catherine Volpilhac-Auger, *Diderot. Articles de l'Encyclopédie*

Paris, Folio classique, 2016. ISBN 978-2-07-044693-3

Marie Leca-Tsiomis



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/rde/5430>

DOI : 10.4000/rde.5430

ISSN : 1955-2416

Éditeur

Société Diderot

Édition imprimée

Date de publication : 25 novembre 2016

Pagination : 221-223

ISBN : 978-2-9543871-1-6

ISSN : 0769-0886

Référence électronique

Marie Leca-Tsiomis, « Myrtille Méricam-Bourdet et Catherine Volpilhac-Auger, *Diderot. Articles de l'Encyclopédie* », *Recherches sur Diderot et sur l'Encyclopédie* [En ligne], 51 | 2016, mis en ligne le 25 novembre 2016, consulté le 30 juillet 2021. URL : <http://journals.openedition.org/rde/5430> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/rde.5430>

sens Raynal donne la primeur aux idées de Malouet plutôt qu'à celles de Bessner qui préconisait la colonisation-civilisation des Indiens à l'appui des travailleurs européens. Observant une parenté entre les critères de recrutement des travailleurs européens pour la Guyane et ceux « appliqués dans les projets de colonisation lancés par Catherine II de Russie » en 1762 et en 1763, G. Goggi s'intéresse au matériau intellectuel utilisé par Diderot pour construire sa réflexion sur le rapport entre civilisation et colonisation dans son ouvrage intitulé *Sur la Russie* (1772). Outre les manifestes de Catherine II invitant les travailleurs européens à rejoindre « le royaume d'Astracan » ou « les colonies de Saratov », on peut y trouver la trace d'un des *Essays* de Francis Bacon, *Of Plantations* (1625), ou bien encore de quatre articles des *Éphémérides du citoyen* (septembre 1766) rédigés par le « philosophe économiste » Nicolas Baudeau (1730-1792). Diderot puisant à ces différentes sources oscille entre une conception de la civilisation comme résultat d'un projet politique de colonisation ou comme procès lent et incontrôlable. Il semble que Diderot ait tranché dans l'édition de 1780 de l'*Histoire des deux Indes* où, à la suite de pages constatant l'échec de la politique de colonisation de Catherine II en Russie, le philosophe conclut que « la civilisation des États a plus été l'ouvrage des circonstances que de la sagesse des souverains. »

David DIOP

Myrtille MÉRICAM-BOURDET et Catherine VOLPILHAC-AUGER, *Diderot. Articles de l'Encyclopédie*, Paris, Folio classique, 2016. ISBN 978-2-07-044693-3.

Une nouvelle édition de poche consacrée à un choix d'articles de Diderot dans l'*Encyclopédie* vient de voir le jour. Que des textes peu connus de Diderot soient à nouveau mis en circulation et, qui plus est, facilement accessibles, est une excellente nouvelle. Les éditrices, Catherine Volpilhac-Auger et Myrtille Méricam-Bourdet, ont choisi cent articles représentatifs de la variété des domaines auxquels la contribution de Diderot s'est attachée : de la cuisine à la philosophie, de l'histoire naturelle à la « grammaire » ou à la divination ; occasion est ainsi donnée à un large public non seulement de découvrir des articles comme ABRICOTS, ASCHARIUNS, BOA, HEBDOMADAIRE, mais aussi de relire quelques textes plus célèbres comme ART, HARMONIE, PYRRHONIENNE OU SCEPTIQUE PHILOSOPHIE, CÉLIBAT, JOUISSANCE, par exemple. Cette diversité rend d'ailleurs plus regrettable l'absence d'un des domaines dans lesquels la contribution de Diderot fut pourtant des plus abondantes : pas un article n'évoque, en fait, l'immense travail du descripteur des arts et des métiers que fut Diderot pour l'*Encyclopédie*. Pourquoi donc cette relégation de la

technologie : serait-elle encore perçue comme sans intérêt aux yeux de littéraires ? Pourtant l'importance de l'écriture diderotienne, si novatrice sur ce plan, a bien été montrée par Jacques Proust pour qui le Philosophe fut justement « le premier homme de lettres qui ait considéré la technologie comme une partie de la littérature ».

La plupart des articles sont finement annotés, fournissant les éclaircissements nécessaires tant sur le plan lexical qu'historique ainsi que des références bibliographiques commodes et actualisées, des passages rétablis par Gordon et Torrey, parfois même des indications de sources. Le long article CÉLIBAT offre, quant à lui, la présentation particulièrement détaillée d'une grande part des sources que Diderot cite, et elle fait apparaître les modalités de ses recours au mémoire de Morin sur l'*Histoire du Célibat*, à l'ouvrage de l'abbé de Saint-Pierre, à Melon, aux pères Alexandre et Thomassin, voire à l'*Esprit des lois* dont il se sert sans toujours le mentionner. Le sujet de l'article étant l'attaque contre le célibat des prêtres, sujet évidemment dangereux, ce type de notes est tout à fait précieux parce qu'on y voit comment Diderot procède à la mise en cause de l'institution tridentine par l'agencement d'extraits d'ouvrages réputés orthodoxes : bel exemple de sa pratique d'une intertextualité combative, si j'ose l'expression.

L'ouvrage contient une chronologie de la publication de l'*Encyclopédie* qui va jusqu'en 1832, car incluant la *Méthodique* de Panckoucke qui a cependant peu à voir avec l'entreprise dirigée par Diderot.

Dans leur alerte introduction, les éditrices rappellent, outre « l'idéal encyclopédique », ce qu'a été la démarche de « Diderot correcteur », ses « jeux avec la nomenclature », et enfin ce qu'elles nomment la « morale du philosophe ». Tout y est exact et précis. Me permettrai-je cependant d'exprimer un regret, voire un désaccord : il concerne la place de la politique. À lire cette introduction, on ne peut imaginer en effet que l'*Encyclopédie* fut un ouvrage deux fois interdit par le pouvoir royal et les dévots, brûlé par le bourreau, prohibé par le pape, qu'il valut l'exil à certains et la publication clandestine à tous, et, surtout, auquel Diderot consacra son combat politique ouvert le plus acharné, affrontant toutes les traverses possibles durant vingt-cinq ans. L'historique des phases de cette lutte est relégué dans la chronologie, le contenu en est rapidement abordé en fin de préface, et absent des notes, ce qui est vraiment dommage. Certes, il y a bien eu chez Diderot, comme on le lit ici, un « bonheur d'écrire » le *Dictionnaire raisonné* ; mais il ne saurait se séparer de cette ardeur combative, multiforme, qui sous-tend toute sa contribution à l'*Encyclopédie*, y compris ses articles en apparence les plus anodins : le montrer eût été utile en notre XXI^e siècle débutant qui en a plus que jamais besoin.

On lit, en début d'ouvrage, que le texte publié est celui de l'édition originale ; ce n'est pas tout à fait le cas. Car, si les éditrices ont choisi d'opérer la modernisation de l'orthographe, parti tout à fait défendable,

qui est d'ailleurs celui de l'édition des *Œuvres complètes* DPV, la réforme de la ponctuation est, selon moi, une erreur dont s'est bien gardée l'édition précitée. La ponctuation nous restitue en effet le rythme de la phrase telle qu'elle a été écrite par son auteur. Supprimer des virgules, remplacer les points-virgules par la virgule seule, ou remplacer une interrogation par une exclamation (voir à l'article POPLICAÏN, POPULICAÏN, PUBLICAÏN, PUBLICAÏN), c'est substituer au rythme de la prose et de la voix diderotiennes un rythme qui ne correspond qu'à celui d'un individu du XXI^e siècle.

Mais il y a plus gênant : certains articles de cette édition ont été parés de l'étoile qui, en principe, est la marque de Diderot – c'est le cas de OINDRE, PUÉRILITÉ, REMORDS, SUBIT –, alors qu'ils ne la portent pas dans l'édition originale de l'*Encyclopédie* et pour cause, Diderot ayant cessé d'apposer sa marque après la lettre M (à l'article MARBREUR DE PAPIER précisément), comme on le sait depuis les mises au point de Jacques Proust et John Lough dans les années 1970. Attention, donc : la question des attributions d'articles à Diderot est complexe par elle-même et il faut prendre garde à ne pas y ajouter d'interventions inopportunes.

Marie LECA-TSIOMIS

Luigi DELIA, *Droit et philosophie à la lumière de l'Encyclopédie*, Oxford University Studies in the Enlightenment, Oxford, Voltaire Foundation, 2015. ISBN 978 0 7294 1164 6.

Dans cet ouvrage, Luigi Delia procède à une enquête sur la « question du droit dans l'*Encyclopédie* de Diderot et D'Alembert » (p. 1). À partir d'une étude minutieuse des différents articles relatifs aux questions juridiques, l'auteur s'efforce de résoudre deux questions majeures. Premièrement, il s'agit d'établir avec rigueur les différentes sources d'inspiration des encyclopédistes, ainsi que les perspectives dans lesquelles ceux-ci s'inscrivent en écrivant, et qui confèrent à cet ouvrage emblématique des Lumières son caractère irréductiblement polyphonique. Les prismes successifs des questions du droit naturel, du droit de la guerre, de l'esclavage, de la peine de mort, du crime de lèse-majesté, et de la torture, mettent nettement en lumière l'opposition entre deux approches du droit. L'une, portée par les juristes, est essentiellement descriptive, et se distingue par son érudition historique et juridique : elle est notamment à l'œuvre dans les articles de Boucher d'Argis. L'autre est celle des philosophes réformateurs : elle s'autorise de l'idée d'une justice naturelle pour mener la critique des usages établis et des autorités illégitimes. Sa figure de proue est le Chevalier de Jaucourt, qui se révèle le « véritable *jusnaturaliste* de l'*Encyclopédie* » (p. 47). À une telle enseigne, l'*Encyclopédie* apparaît comme le point de jonction des deux cultures juridiques du siècle des Lumières, le lieu d'une mise en relation entre l'esprit de réforme et l'idéologie conservatrice.